2023-11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 09

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mille vingt-trois
Le premier avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire,
Au foyer rural
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENT : Néant

PROCURATION : Néant

Le Conseil Municipal nomme Madame Viviane BASTIDE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
ADHÉSION 2023 A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion et de partenariat au titre de l'année 2023 à la Fondation du Patrimoine qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public ou privé, classé ou pas en partenariat avec les pouvoirs publics nationaux et locaux.

Ses missions sont :
- de mobiliser et d'organiser les partenariats publics et privés,
- d'accompagner les porteurs de projet,
- de participer financièrement aux actions de restauration du patrimoine bâti.

Elles permettent notamment :
- d'aider à créer des emplois et à maintenir les savoir-faire,
- de participer à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes,
- d'améliorer le cadre de vie et de renforcer l'attractivité, notamment touristique, des communes,
- de favoriser les liens de solidarité entre les générations.

.../...

La Fondation peut intervenir de plusieurs façons :
- Avec la possibilité d'octroyer un label de défiscalisation à tout propriétaire d'un bâtiment ayant une certaine qualité architecturale pour tous travaux d'entretien ou de rénovation visibles de la voie publique (façade, toiture, menuiserie...).
- En lançant des souscriptions, ouvertes pour le financement des travaux d'un bien patrimonial appartenant à une association ou une collectivité territoriale. Les dons donnés sont défiscalisables.
- En soutenant des formations aux métiers du patrimoine bâti et mobilier.

Elle précise à l'assemblée que le tarif de l'adhésion pour une commune de moins de 500 habitants est fixé à 100 euros.

Elle propose au Conseil Municipal l'adhésion pour 2023.

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer :

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DECIDE d'adhérer pour 2023 à la Fondation du Patrimoine pour soutenir son action au tarif de 100.00 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Viviane BASTIDE

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
12 AVR. 2023
Bureau du Courrier

⇨ Transmis à la Préfecture du Gard, le 06/04/2023
⇨ Reçu par la Préfecture du Gard, le
⇨ Retour en Mairie, le 17 AVR. 2023
⇨ Affiché le 17 AVR. 2023

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.